



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le quatrième jour du mois de mars 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

« Règlement numéro 303 sur le traitement des élus municipaux »

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce cinquième jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9 et 18 heures le cinquième jour du mois de mars 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de mars 2019.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier